

Année 2021* – RESSORT DE LA COUR D'APPEL D'ORLÉANS



LES CHIFFRES CLEFS DE LA PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES CONJUGALES

Les 3 axes de travail du ministère de la Justice sont :

- LA DÉTECTION – Agir tôt et plus rapidement.

Signalements précoces, réforme de la levée du secret médical, filière de l'urgence..

LA PROTECTION

Téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnances de protection, éviction du conjoint violent.

- LA PROBATION

Mieux suivre et prévenir la récidive. Centre de prise en charge des auteurs, audiences dédiées...



51

Téléphones grave danger déployés

52

Ordonnances de protections prononcées

20



Bracelets antirapprochements délivrés

674

Personnes condamnées pour des faits de violences conjugales

Les données concernent les tribunaux judiciaires de Tours, Orléans, Blois et Montargis. Ur la période du 1er janvier 2021 au 30 octobre 2021.